



VILLE DE
LA ROQUE
D'ANTHERON

**Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
Séance du 27 mars 2024 à 19 h 00**

Nombre de membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Ayant pris part à la délibération
29	29	23

Le Conseil Municipal de la commune de LA ROQUE D'ANTHERON s'est réuni en Mairie, salle du Conseil Municipal, sur convocation adressée par le Maire à chacun de ses membres, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales notamment de ses articles L. 2121-7 et suivants.

Secrétaire de séance : Aurélie GROSSO

Conseillers municipaux présents : SERRUS Jean-Pierre, RICARD Isabelle, JEAN Didier, MICHELOTTI Marie-Line, VANHALST Philippe, VAILLAT Fanny, VANDENBOSSCHE Frédéric, GROSSO Aurélie, LEBRE Jean-Marie, BOURGUE Michèle, FANTAUZZO Marie-France, BREBION Pascal, COUSTABEAU Gérard, CARELLO Danielle, JEAN Nathalie, ROBERT Astrid, MANDINE David, Ayme Michel, PIGNOLY Sylvestre, DIOP Alix, MORENO Manuel

Conseillers municipaux ayant donné pouvoir : BOUKHECHAM Amor donne pouvoir à RICARD Isabelle, ROUSSIER Michel donne pouvoir à VANHALST Philippe, SBLANDANO Bruno donne pouvoir à SERRUS Jean-Pierre, LAFOND Emilie donne pouvoir à VAILLAT Fanny, URAS Patrick donne pouvoir à LEBRE Jean-Marie

Conseillers Municipaux absents : MILAD Lydie, POSTIAUX Régis, SERAFINI Audrey

Délibération N° 24/51-

OBJET : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 DU BUDGET DE L'OFFICE MUNICIPAL DE TOURISME (EPIC)

Rapporteur : Mme Marie-Line MICHELOTTI

Monsieur SERRUS (pouvoir de M. SBLANDANO), Monsieur JEAN sortent de la salle.

Rappelle à l'assemblée que le Compte Administratif 2023 de l'Office Municipal de Tourisme (EPIC), délibéré par le Comité Directeur en date du 13 Mars 2024 doit être soumis à l'approbation du Conseil Municipal

Vu l'article L0133-8 du Code du Tourisme,

Vu la délibération n° XX/24 du Comité Directeur approuvant le Compte Administratif 2023 en date du 13 Mars 2024,

Vu la maquette budgétaire du Compte Administratif 2023 jointe,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (23), Monsieur SERRUS, Monsieur SBLANDANO et Monsieur JEAN ne prenant pas part au vote,

APPROUVE le Compte Administratif 2023 du budget annexe de l'office municipal de tourisme, comme suit :

		DEPENSES	RECETTES	SOLDES
SECTION D'EXPLOITATION	Résultats de l'exercice 2023	236 636,26 €	238 086,28 €	1 450,02 €
	Résultats antérieurs reportés		21 535,96 €	21 535,96 €
	Résultat cumulé à affecter (1)	236 636,26 €	259 622,24 €	22 985,98 €
		DEPENSES	RECETTES	SOLDES
SECTION D'INVESTISSEMENT	Résultats de l'exercice 2023	5 468,16 €	2 061,19 €	-3 406,97 €
	Résultats antérieurs reportés		13 073,03 €	13 073,03 €
	Résultat cumulé à affecter (3)	5 468,16 €	15 134,22 €	9 666,06 €

REÇU EN PREFECTURE

le 09/04/2024

Application agréée E-legalite.com

Soit un excédent de clôture		242 104,42 €	274 756,46 €	32 652,04 €
		DEPENSES	RECETTES	SOLDES DES RAR 2022
SECTION D'EXPLOITATION	Restes à réaliser 2023 et à reporter en 2024 (2)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	Restes à réaliser 2023 et à reporter en 2024 (4)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total des restes à réaliser 2023 et à reporter en 2024		0,00 €	0,00 €	0,00 €
SECTION D'EXPLOITATION	Soit un excédent global de clôture avec les RAR (1+2)	236 636,26 €	259 622,24 €	22 985,98 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	Soit un excédent global de clôture avec les RAR (3+4)	5 468,16 €	15 134,22 €	9 666,06 €

Ainsi fait et délibéré, aux jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme.

Le Maire :

Jean-Pierre SERRUS



la Secrétaire de séance :

Aurélie GROSSO

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 09/04/24 et de la publication ou notification le

REÇU EN PREFECTURE

le 09/04/2024

Application agréée E-legalite.com